

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION  
DE CIRCULATION  
Les Essarts**

**Du 19 décembre 2016 à 08H au 28 décembre 2016 18H**

**Arrêté n°155**

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

**CONSIDERANT** des travaux effectués par la Société GMS et OSN téléphonie pour le compte de ORANGE sur la voie lieu-dit : « Les Essarts » qui se dérouleront du 19 décembre 2016 au 28 décembre 2016.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En raison de travaux effectués par la Société GMS et OSN téléphonie pour le compte de ORANGE sur la voie lieu-dit : « Les Essarts » pour le tirage de câbles, dépose de câbles et d'appuis existants.

La circulation des véhicules sera alternée dans les deux sens par feux tricolores du lundi 19 décembre 2016 à partir de 08h jusqu'au mercredi 28 décembre 2016 à 18h.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 24 novembre 2016.

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTE DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION

